

Protégez les retraités maintenant. La Fédération canadienne des retraités demande à tous les députés d'adopter le projet de loi C-228.

21 Juin 2022

Toronto – Le mercredi 22 juin, les députés auront l'occasion de voter de manière décisive pour protéger la sécurité financière des 4,2 millions de Canadiens qui dépendent de régimes de retraite à prestations déterminées. Bien que le projet de loi C-228 bénéficie d'un large appui parmi tous les partis de l'opposition, le gouvernement libéral a refusé à plusieurs reprises de prendre les mesures nécessaires pour protéger les aînés vulnérables.

“Il est temps d'arrêter de donner la priorité aux banques au détriment des retraités,” a déclaré Michael Powell, Président de la Fédération Canadienne des Retraités. “Les retraités canadiens ne peuvent pas se permettre d'autres faillites comme celles de Sears ou de Nortel qui ont poussé des milliers de travailleurs retraités à vivre dans la pauvreté pour le reste de leur vie” .

Lorsque vient le temps de diviser les actifs d'une entreprise en faillite, en tant que créancières garanties, les banques sont payées en premier. Les retraités n'ont aucun droit ni aucun statut en cas d'insolvabilité et se retrouvent souvent avec un revenu de pension réduit à vie. Le projet de loi C-228 règle ce problème en accordant aux retraités un statut super-prioritaire en cas d'insolvabilité d'entreprise. Cela signifie que les retraités se rapprochent du premier rang des créanciers , ce qui améliore leur probabilité de continuer de recevoir leur pleine pension.

Le projet de loi C-228: *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* est parrainé par Marilyn Gladu, députée, Sarnia-Lambton

Depuis 1982, plus de 250 000 personnes âgées ont subi des pertes de pension lorsque leurs entreprises, qui avaient sous-financé leurs fonds de pension, ont ensuite fait faillite. C'est ce qui s'est passé avec de grandes entreprises comme Sears et Nortel, ainsi que des plus petites comme White Birch, Co-Op Atlantic et Cliffs Natural Resources dont les retraités ont subi des pertes de pension de 20 % ou plus. La perte de pension l' est à vie et plonge de nombreuses personnes âgées vulnérables dans la pauvreté.

“ Nous devons cesser de permettre aux retraités de devenir des dommages collatéraux acceptables en cas d'insolvabilité, ” a déclaré Mr. Powell. “Les pensions sont des salaires différés, gagnés par les Canadiens pendant qu'ils travaillent, et qui leur sont payables lorsqu'ils prennent leur retraite. La super-priorité met un prix sur la décision d'une entreprise d'abandonner ses obligations de retraite.”

Personne ressource pour les médias:

Michael Powell

Président, Fédération Canadienne des Retraités

m.powell@pensioners.ca

905.441.5527

Obtenez les faits à: www.pensioners.ca